



Syndicat National Des Ostéopathes SNDO

Ex-chambre nationale des ostéopathes (CNO)

Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes

11, rue Jacques 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Tél : 06.11.76.69.44 Courriel : osteohoque@gmail.com

A Pierrefitte sur seine, le 12 décembre 2023

Madame Pascale Mathieu présidente du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes,

Vous avez créé un compte automatisé sur le réseau social X (BOT) intitulé "Dingeries ostéo" dans le but d'élaborer un dossier contenant des preuves en vue de signaler aux autorités publiques, selon vos dires, des dérives très dangereuses dans le domaine de l'ostéopathie.

Également vous avez dénigré de manière grave notre profession sur le site « egora.fr »

En tant que président du Syndicat national des ostéopathes, je souhaite souligner que votre combat semble dépasser le cadre de votre compétence. Vous ne représentez ni un syndicat ni une association professionnelle liée aux ostéopathes. Ainsi, je me permets de questionner la légitimité dont vous disposez pour émettre des jugements sur une profession pour laquelle, à ma connaissance, vous n'avez pas suivi de formation, étant vous-même non-ostéopathe.

Vos déclarations sont extrêmement graves et polémiques à l'égard de notre profession. Vous remettez en question l'efficacité de nos traitements voire la sécurité des patients, tout en mettant en doute les chiffres relatifs aux accidents liés aux manipulations ostéopathiques. Il est important de rappeler que les assurances responsabilité civile professionnelle médicale (RCPM) des ostéopathes ne rencontrent aucune difficulté à couvrir ces professionnels, reconnaissant l'investigation et la précision de nos traitements qui minimisent les risques d'accidents.

Vous avancez que nous détournons les patients du soin, alors que la réalité est souvent que nos patients consultent en ostéopathie après des échecs thérapeutiques avec d'autres types de prise en charge. De plus, vous évoquez des exemples isolés (votre vécu ainsi qu'un tout petit nombre de vos consœurs et confrères) pour critiquer l'ensemble de la profession, alors que la majorité d'entre nous collaborent de manière intelligente avec d'autres professionnels de la santé, y compris les kinésithérapeutes, dans l'intérêt du patient.

Sachez madame la présidente que ces deux métiers sont complémentaires avec chacun ses spécificités avec des champs de compétences parfaitement définis.

En tant qu'ostéopathes, nous sommes conscients de nos domaines de compétences et, lorsqu'il est nécessaire, nous réorientons nos patients vers des professionnels compétents dans l'intérêt suprême du patient, cela est d'ailleurs contenu dans notre décret de compétences.

Pour votre information l'ostéopathie vise à prévenir, soigner, conseiller et réorienter les patients de manière optimale car nous sommes des professionnels de première intention et non pas sous prescription.

Vous reprochez également aux médecins de réorienter directement les patients vers des ostéopathes, alors que cela s'inscrit souvent dans une logique de prescription médicale similaire à celle des kinésithérapeutes. Critiquer ces professionnels pour leurs réorientations semble incohérent.

Contrairement aux propos que vous tenez, de plus en plus de médecins comprennent l'intérêt de la prise en charge ostéopathique et par conséquent n'hésitent plus à envoyer directement le patient chez l'ostéopathe.

Je suis consterné par votre vision de l'ostéopathie. L'ostéopathie n'opère pas de magie, elle soigne.

Ce soin n'est pas fondé sur de l'ésotérisme ou des croyances mais résulte bien, tout comme les kinésithérapeutes, d'une réflexion anatomique, biomécanique, physiologique et surtout en tenant compte de l'aspect psychologique, social et physique du patient que nous prenons en charge.

L'ostéopathie est une médecine holistique qui est, contrairement à ce que vous souhaitez véhiculer, ouverte à l'ensemble des professions de santé et de la santé.



Syndicat National Des Ostéopathes SNDO

Ex-chambre nationale des ostéopathes (CNO)

Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes

11, rue Jacques 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Tél : 06.11.76.69.44 Courriel : osteohoque@gmail.com

Vous remettez en cause l'aspect scientifique de l'ostéopathie, **critiquer de manière si véhémement une autre profession est déontologiquement condamnable.**

En effet, notre profession est reconnue par l'état, nous sommes pourvus d'un n° ADELI et RPPS depuis cette année, nous faisons partie des professions réglementées de la santé, avec des décrets concernant le partage d'informations du dossier patient, un diplôme délivré au nom de l'état par les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur, des écoles agréées par l'État.

Le fait donc, comme vous le faites, de dénigrer et attaquer une profession réglementée de la santé, en tant que présidente d'un ordre d'une autre profession réglementée de la santé, émergeant également au fichier RPPS et au partage d'informations, est non seulement une faute déontologique, un abus de droit, une rupture violente des règles de confraternité et de coopération entre professionnels du même secteur et régit tous deux par l'ARS et le ministère de la santé.

Cette attaque incompréhensible ne peut rester sans réaction de notre part, y compris envers les autorités de tutelle. Imagine-t'on la présidente de l'ordre des infirmier(e)s attaquer de cette manière la profession de psychologue ? Puisque les statuts sont absolument similaires ? (Ordre d'auxiliaires médicaux versus profession à usage de titre). Des sanctions auraient été prises immédiatement ! Et des procès engagés immédiatement.

Concernant la formation des ostéopathes, en tant que présidente de l'Ordre national des masseurs kinésithérapeutes, vous semblez mal informée sur le contenu de la formation en ostéopathie. La formation dispensée sur le territoire national est hautement qualifiante, reposant sur des bases fondamentales similaires à la médecine et à la kinésithérapie, avec un volume horaire nettement supérieur, notamment en biomécanique, anatomie et physiologie...

Votre double discours, critiquant l'ostéopathie tout en appelant à son inclusion par les seuls médecins et kinésithérapeutes, est contradictoire. À mon sens il s'agit simplement de conflit d'intérêts.

Sans vouloir outrepasser mes fonctions, vous avez d'autres combats internes en tant que présidente de l'ordre national des kinésithérapeutes, un lourd combat pour ne pas dénaturer la kinésithérapie, en permettant à vos consœurs et confrères de se former en thérapie manuelle qui est tout simplement de l'ostéopathie dissimulée. Selon moi, par ces pratiques de thérapie manuelle vous mettez en danger la sécurité du patient, car une formation accélérée pour simplement apprendre des manipulations n'est pas un traitement.

D'autre part, l'exercice des manipulations vertébrales n'a jamais fait partie des compétences des masseurs-kinésithérapeutes. Rappelons que l'article 4321-7c les a toujours interdites. Mais l'ostéopathie est bien autre chose qu'un catalogue de manipulations, malheureusement votre déficit d'informations ne vous permet pas d'en connaître la richesse thérapeutique.

Si l'OMS et nombre de pays reconnaissent l'ostéopathie comme profession de santé, y compris en Europe et dans l'UE, dont certains interdisent le double exercice avec votre profession par exemple, vous ne sauriez par la faiblesse et l'inanité de vos jugements à l'emporte-pièce obtenir une audience quelconque.

Si à titre personnel vous avez ce sentiment, soit, mais le proclamer en tant que présidente d'un ordre professionnel du même secteur de la santé est grave et constitue un outrepassement regrettable de vos attributions, de vos missions.

Les ostéopathes ont une formation solide de 4860 heures de formation sur 5 années et à plein temps, afin de perfectionner avec précision le raisonnement et la technicité ostéopathique avec une base solide de sciences fondamentales. Nombre d'entre eux continuent sur des DU, des Masters, des Doctorats, nous avons dans la profession plusieurs professeurs d'université, le Président de la CIPAV, un député...Pouvez-vous sérieusement tenir encore ce discours dont les fondements semblent plus mus par des griefs personnels que par l'intérêt des patients ?

Je rejoins cependant votre argument selon lequel il est temps que le pouvoir public régule officiellement la profession d'ostéopathe en lui attribuant un diplôme d'État.

Espérant que vos propos déplacés ne se reproduiront plus, je vous prie de trouver mes salutations attentives.

Le président
Sohel HOQUE D.O.
Sohel HOQUE
126 Avenue de Flandre
75019 PARIS
Tél. 06.11.76.69.44
75 00 0724 7